



GUIDE DES HANDICAPS

2026



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE	PAGE 3
DÉFINITION DU HANDICAP	PAGE 4
LA MÉTHODE	PAGE 5
LES 6 RÈGLES POUR LES HANDICAPS	PAGE 6
L'ACTUALISATION DES VALEURS	PAGE 7
LES PUBLICATIONS	PAGE 8
CONCLUSION	PAGE 9



L'ÉQUIPE FRANCE GALOP

CHEF DE DÉPARTEMENT :

Benoît LEGAULT



ADJOINT CHEF DE DÉPARTEMENT :

Ryane BOULAM



HANDICAPEURS :

Arnaud MUNIER



Pauline BERDAGUE



Ludovic HELLIER



Définition du handicap

Un handicap est une course dans laquelle le poids porté par chaque cheval est établi en tenant compte de la différence de qualité entre les chevaux, contrairement aux autres courses où celui-ci est fixé en fonction de critères précis (gains, sexe, âge).

LA MÉTHODE UTILISÉE

MÉTHODOLOGIE ET CALCUL DES VALEURS

Pour chaque course, les handicapeurs observent le comportement des chevaux et évaluent la performance de chaque cheval en lui attribuant une **valeur course** qui tient compte des poids portés et des écarts à l'arrivée.

Pour le calcul de la valeur course, il est considéré qu'une longueur correspond à 1 kg pour une distance de 2 000 m en bon terrain. Suivant les distances, cela est majoré ou minoré (voir tableaux ci-contre)

Après 3 performances (courses), le cheval est généralement qualifié pour courir les courses à handicaps. Les handicapeurs lui attribuent alors une valeur qui lui permettra de courir ce type de course.

Le pourcentage de courses à handicaps dans le programme de Plat est d'environ 41 %. Celui de l'Obstacle est d'environ 19 %.

PLAT

1 000 à 1 200 m	2 kg pour 1 longueur
1 300 à 1 550 m	1,5 kg par 1 longueur
1 600 à 2 000 m	1 kg par longueur
2 100 à 2 400 m	1 kg pour 1,5 longueur
2 500 à 3 000 m	1 kg pour 2 longueurs
3 100 m et +	1 kg pour 2,5 longueurs

OBSTACLE

3 000 m à 3 800 m	1 kg pour 2 longueurs
3 900 m à 4 400 m	1 kg pour 3,5 longueurs
4 500 m et +	1 kg pour 5 longueurs

6 RÈGLES POUR LES HANDICAPS

Il est difficile de fournir un ensemble de règles devant s'appliquer de la même manière, alors que chaque cheval est un cas particulier. Toutefois, 6 règles générales s'appliquent.

1^{ÈRE} RÈGLE

UN CHEVAL ACHETÉ DANS UNE COURSE À RÉCLAMER NE VOIT PAS SA VALEUR MODIFIÉE À LA BAISSÉ (DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS EN 2002).

2^È RÈGLE

LA BAISSÉ DE LA VALEUR POUR UNE ABSENCE EN COMPÉTITION EST DE 2 KG POUR UNE ANNÉE ET 1 KG POUR 6 MOIS (PLAT ET OBSTACLE).

EN PLAT, UNE BAISSÉ D'UNE LIVRE POUR UNE ABSENCE DE 3 MOIS PEUT ÊTRE APPLIQUÉE SELON LA DERNIÈRE PERFORMANCE.

3^È RÈGLE

DANS LES COURSES POUR AMATEURS (GENTLEMEN-RIDERS ET CAVALIÈRES), LA VALEUR DES CHEVAUX N'EST PAS MODIFIÉE, SAUF S'IL S'AGIT D'UN HANDICAP DANS LEQUEL LE GAGNANT A UNE PÉNALITÉ DE 1 KG.

4^È RÈGLE

LA VALEUR D'UN CHEVAL PEUT ÊTRE REVUE À LA HAUSSE LORS DE SA 4^È OU 5^È SORTIE, S'IL FAIT UNE VALEUR SUPÉRIEURE À CELLE QUI LUI A ÉTÉ ATTRIBUÉE APRÈS SA 3^E COURSE.

5^È RÈGLE

APRÈS LA 5^È PERFORMANCE D'UN CHEVAL, SA VALEUR NE POURRA ÊTRE MODIFIÉE À LA HAUSSE QUE S'IL GAGNE OU S'IL EST À L'ARRIVÉE DE LISTED OU DE COURSES DE GROUPES.

6^È RÈGLE

LA REMISE DE POIDS POUR LES APPRENTIS, JEUNES JOCKEYS, FEMMES JOCKEYS N'EST PAS PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE LA VALEUR D'UN CHEVAL.

EN EFFET, LES DÉCHARGES SONT LÀ POUR COMPENSER L'INEXPÉRIENCE OU LE STATUT DES FEMMES JOCKEYS.



ACTUALISATION DES VALEURS APRÈS UNE PERFORMANCE

Après chaque nouvelle performance d'un cheval, une commission réunissant 3 ou 5 handicapeurs actualise la valeur en tenant compte à la fois du résultat obtenu dans la course et de la carrière du cheval. Cette valeur n'est jamais modifiée par un seul handicapeur et fait toujours l'objet d'une décision collégiale.

Un grand nombre de paramètres sont pris en considération lorsqu'une valeur est modifiée :

- L'écart à l'arrivée ;
- La facilité pour la victoire ou difficulté pour les chevaux non placés ;
- Le parcours (cheval gêné ou enfermé) ;
- L'état du terrain ;
- L'inspiration du jockey et le fait que le cheval soit plus ou moins sollicité ;
- La distance de la course en adéquation avec les performances précédentes ;
- Les performances antérieures.

LA VALEUR EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE FRANCE GALOP 48 HEURES APRÈS QUE LE CHEVAL A COURU.



PUBLICATIONS

PUBLICATION D'UN HANDICAP OU COURSE À CONDITIONS AVEC VALEUR HANDICAP

POUR LA PUBLICATION D'UN HANDICAP, D'UNE COURSE À CONDITIONS VALEUR HANDICAP OU D'UN RÉCLAMER VALEUR HANDICAP, LA VALEUR DE L'ENSEMBLE DES CHEVAUX EST VÉRIFIÉE.

LA VALEUR NE PEUT PAS ÊTRE MODIFIÉE LE JOUR DE L'ENGAGEMENT, SAUF ABSENCE OU ERREUR DE SAISIE.

PREMIÈRES VALEURS

PLAT - LES VALEURS DES CHEVAUX DE 2 ANS QUALIFIÉS DANS LES HANDICAPS EST PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN JUILLET, UNE SEMAINE AVANT LES ENGAGEMENTS DU PREMIER HANDICAP DE CETTE PROMOTION.

OBSTACLE - IL EN EST DE MÊME POUR LES CHEVAUX DE 3 ANS DONT LA VALEUR EST PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN AOUT UNE SEMAINE AVANT LE PREMIER HANDICAP DE CETTE PROMOTION.



En conclusion

Le seul but du handicapeur est de rendre compétitif l'ensemble des chevaux le plus rapidement possible, sans qu'il n'y ait d'anomalie de valeurs entre les chevaux.

Le Département des Handicapeurs reste à la disposition et à l'écoute des socioprofessionnels pour répondre à leurs interrogations sur la valeur de leur cheval.

MERCI